



رامسار اتفاقية الأراضي الرطبة
Ramsar Convention on Wetlands
دبي · COP13 · 2018

13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides

« Les zones humides pour un avenir urbain durable »
Dubai, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018

Ramsar COP13 Doc.17

Rapport du Secrétariat sur les incidences administratives et financières des projets de résolution

1. Le tableau 1 ci-dessous indique les incidences administratives et financières prévues des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la COP13, compilées par le Secrétariat conformément à l'Article 14 du Règlement intérieur¹.

Tableau 1 : Incidences administratives et financières des projets de résolution

Document	Projet de résolution	Activités/tâches requises	Nb de jours du personnel	Fonds non administratif (CHF)
18.1	Renforcement de l'efficacité de la Convention	Aucune activité/tâche significative requise.	0	0
18.2	Amélioration de l'efficacité des structures et des processus de la Convention	Soutien aux déplacements et aux réunions pour deux réunions du Groupe de travail à composition non limitée. Soutien aux réunions du Bureau de la Conférence. Soutien aux réunions du Comité des finances et de l'interface entre les sciences et les politiques.	0	1 660 000
18.3	Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention	Aucune activité/tâche significative requise.	0	0

¹ Article 14 – Rapport du Secrétariat sur les incidences administratives et financières des points de l'ordre du jour

Le Secrétariat fait rapport, dans un délai de 24 heures après l'ouverture de la session de la Conférence des Parties sur les incidences administratives et financières prévues de toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la session avant que ces questions ne soient examinées par la session et avant que la Conférence des Parties ne prenne des décisions relatives à ces questions.

Document	Projet de résolution	Activités/tâches requises	Nb de jours du personnel	Fonds non administratif (CHF)
18.4	Stratégie pour les langues de la Convention	Produits du GEST en anglais, français et espagnol. Traduction de documents et textes clés. Interprétation.	40	530 000
18.5	Questions financières et budgétaires	Aucune activité/tâche significative requise.	0	0
18.6	Examen du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar	Consultant pour soutenir le groupe de travail. Réunion du groupe de travail en face à face.	0	45 000
18.7	Renforcement de l'application et de la visibilité de la Convention, et des synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales	Achèvement des inventaires des zones humides et de l'étendue des zones humides pour rendre compte de l'Indicateur 6.6.1. Inviter des intervenants extérieurs à soutenir les Parties contractantes.	0	165 000
18.8	Initiatives régionales Ramsar 2019-2021 et leur Cadre opérationnel	Analyse des rapports annuels et préparation d'une évaluation sommaire. Participation à la gouvernance des Initiatives régionales Ramsar.	0	0
18.9	Journée mondiale des zones humides	Aucune activité/tâche significative requise.	0	0
18.10	État des sites inscrits sur la Liste des zones humides d'importance internationale	Prendre en compte les nouveaux sites Ramsar et compléter les mises à jour. Traiter les cas visés à l'Article 3.2.	100	0
18.11	Missions consultatives Ramsar	Obtenir des financements relevant du budget non administratif pour les Missions consultatives Ramsar.	0	225 000
18.12	Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021	Fournir un appui à la préparation et à la diffusion des résultats du GEST (en supposant un nombre de résultats similaire à celui de la période triennale en cours, y compris une future Perspective mondiale des zones humides).		300 000

Document	Projet de résolution	Activités/tâches requises	Nb de jours du personnel	Fonds non administratif (CHF)
18.13	Orientations en matière d'identification de zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar) pour la régulation des changements climatiques mondiaux, comme argument additionnel aux critères Ramsar existants	Aucune activité/tâche significative requise.	0	0
18.14	Restauration de tourbières dégradées pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à ces changements et améliorer la biodiversité	Production d'un rapport technique Ramsar et d'une note d'information. Suivi de la Résolution VIII.17.	0	45 000
18.15	Promotion de la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes côtiers de carbone bleu	Étude documentaire des écosystèmes côtiers de carbone bleu.	0	165 000 (Coût inclus dans le Doc.18.7 ci-dessus)
18.16	Valeurs culturelles, peuples autochtones et communautés locales, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements dans les zones humides	Assurer la réalisation d'études de cas. Examiner et réviser les Lignes directrices relatives aux Inventaires culturels rapides dans les zones humides. Examiner et mettre à jour les orientations Ramsar sur la culture et les zones humides. Soutenir la mise en œuvre de la résolution.	40	0
18.17	Urbanisation durable, changements climatiques et zones humides	Production de rapports techniques Ramsar pour la conception et la construction de sites urbains et périurbains Production d'une note d'information.	0	39 000
18.18	Évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides	Organisation et animation de webinaires.	18	0
18.19	Importance des zones humides pour la paix et la sécurité	Aucune activité/tâche significative requise.	0	0

Document	Projet de résolution	Activités/tâches requises	Nb de jours du personnel	Fonds non administratif (CHF)
18.20	Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides	Élaboration d'une fiche d'information pour aider les Parties contractantes à intégrer la question de l'égalité des sexes dans le Plan stratégique. Formation sur l'égalité des sexes pour tout le personnel du Secrétariat. Rédaction d'un rapport sur la façon dont la Convention peut générer des objectifs d'égalité des sexes conformes à la stratégie du Secrétaire général de l'ONU sur la parité des sexes à l'échelle du système. Aider les Parties à renforcer les systèmes statistiques nationaux afin d'améliorer la communication de données par sexe et l'analyse selon le sexe.	0	36 000
18.21	Agriculture dans les zones humides	Compiler des études de cas et les meilleures pratiques (consultant). Définir une vue d'ensemble de la dégradation des zones humides depuis 1970. Donner des avis pour le retrait de subventions.	0	20 000
18.22	Promotion de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides intertidales et des habitats associés sur le plan écologique	Aucune activité/tâche significative requise.	0	0
18.23	Conservation et gestion des petites zones humides	Promouvoir l'importance des petites zones humides auprès des accords multilatéraux sur l'environnement et du Forum politique de haut niveau.	6	0
18.24	Zones humides en Asie de l'Ouest	Aucune activité/tâche significative requise.	0	0
18.25	Zones humides des régions polaires et subpolaires	Sensibiliser le public aux zones humides polaires. Développer des synergies avec d'autres AME et organisations intergouvernementales.	0	0

Document	Projet de résolution	Activités/tâches requises	Nb de jours du personnel	Fonds non administratif (CHF)
18.26	Renforcement de la conservation des zones de reproduction, d'alimentation et de croissance des tortues marines, et désignation au titre de Ramsar des sites à enjeux majeurs	Collaborer avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC – <i>Inter-American Convention for the Protection and Conservation</i>) et le Mémorandum d'Entente sur les tortues marines de l'IOSEA pour aider la conservation des tortues marines dans les sites Ramsar. Aider les Parties à inclure la conservation des tortues marines dans les plans de gestion des sites.	6	0

2. La Conférence des Parties contractantes devrait, à sa treizième session, identifier les besoins de financement relevant du budget non administratif pour la prochaine période triennale et les classer par ordre de priorité. Pour aider les Parties dans cette tâche, le Secrétariat a examiné les priorités relevant du budget non administratif identifiées par les Parties à la COP12 (voir Résolution XII.1 Annexe 3), le plan de travail pour la période triennale en cours et les projets de résolution soumis à la COP13, et propose les priorités relevant du budget non administratif énumérées dans le tableau 2 pour examen.

Tableau 2 : Liste des priorités proposées relevant du budget non administratif

Activité	Financement nécessaire sur trois ans (CHF)
Journée mondiale des zones humides	250 000
Achèvement des inventaires des zones humides pour rendre compte de l'Indicateur 6.6.1	165 000
Missions consultatives Ramsar	225 000
Aide financière aux délégués pouvant en bénéficier pour la COP14 et la Pre-COP14	700 000
Soutien aux initiatives régionales	150 000
Programme de CESP Ramsar	200 000